

Admission et inscription en 1^{ère} année de doctorat Au sein de l'Université Paris-Cité

Avant d'envisager toute inscription en thèse, il faut définir un **projet doctoral**. Ce dernier s'articule autour de différents axes :

1. Le **parcours académique ainsi que les expériences professionnelles** et personnelles de l'étudiant.e
2. La définition du **projet de recherche**, ses **conditions d'encadrement** et d'accueil
3. Ses ambitions de mobilité internationales (le cas échéant)

Une admission en doctorat répond à plusieurs critères relatifs à la définition du projet doctoral : les candidat.e.s doivent pouvoir bénéficier de **conditions matérielles et financières permettant le bon déroulement de leur thèse**, d'une **couverture sociale adaptée** et d'une **responsabilité civile** pour la durée de préparation de la thèse.

Une admission est soumise au dépôt d'un dossier de candidature via la plateforme ADUM, à l'étude de ce dossier par différent.e.s acteur.ice.s du doctorat et à une audition du.de la candidat.e organisée par l'école doctorale.

Les différents acteurs du doctorat sont :

1. La porteuse ou le porteur du projet de recherche : le.la futur.e doctorant.e
2. La direction et l'encadrement de la thèse
3. L'école doctorale de rattachement du porteur ou de la porteuse de projet de recherche
4. L'établissement d'inscription (en cas de thèse simple), les établissements d'inscription (en cas de cotutelle internationale)

Remarque importante : Il faut bien distinguer les étapes de (1) **candidature – admission sur Adum**, (2) **les démarches d'inscription à Paris-Cité**, (3) **la finalisation du dossier d'inscription sur Adum**.

En amont de la candidature :

En général, les **directeurs et directrices de thèse déposent les sujets ou les thématiques de thèse sur Adum**. Ces sujets de thèse sont : (1) soit **ouverts** à candidature à tout.e étudiant.e ayant les pré-requis demandés dans le sujet, (2) soit **réservés** à un.e candidat.e déjà identifié.e (avec son adresse électronique).

Dans le cas du concours de l'école doctorale, des candidatures dites « spontanées » restent possibles mais il faut absolument avoir déjà pris contact avec le futur directeur de thèse (cf. règlement intérieur du concours de l'école doctorale).

1^{ère} étape : Candidature et admission en 1^{ère} année dans l'ED SSMMH

Le.la candidat.e doit commencer par se créer un Espace personnel sur le portail Adum :

<https://www.adum.fr/index.pl?site=PSaclay>

Puis, à partir de l'espace personnel, il faut candidater sur **un sujet de thèse** ou **faire une candidature libre** (après avoir eu l'accord du directeur ou de la directrice de thèse).

Pièces à prévoir pour cette étape sont :

- CV
- Une photocopie du diplôme de Master ou tout diplôme ou titre vous conférant le grade de Master, dans le cas d'un diplôme étranger, joindre impérativement une traduction établie par un traducteur assermenté.
- Version préliminaire du projet de thèse [si candidature libre]
- Justificatif de financement sur 3 ans (bourses, contrat de travail, etc.) [si candidature hors Concours ED]

Après le dépôt d'une candidature sur Adum **ayant reçu un avis favorable du directeur ou de la directrice de thèse et du directeur ou de la directrice du laboratoire**, l'école doctorale transmet au candidat ou à la candidate **un lien pour l'inscription dématérialisée** à l'Université Paris-Cité (étape suivante).

2^{ème} étape : Dossier de candidature dématérialisé sur le site eCandidat

Le lien transmis permet de renseigner le dossier d'inscription avec les pièces demandées.

Lors de cette procédure, vous devez notamment **télécharger, remplir, signer et faire signer** les pièces suivantes :

- La fiche d'autorisation d'inscription
- La charte des thèses Université Paris-Cité
- La convention de formation Université Paris-Cité

Le **circuit de signatures** est : (1) candidat.e, (2) directeur ou directrice de thèse, (3) directeur ou directrice de laboratoire. Quand ces 3 signatures sont dans les documents pdf, les documents doivent être redéposés sur eCandidat.

3^{ème} étape : Validation du dossier de candidature à l'ED

Lorsque le dossier est complété, l'administration se charge de faire signer la directrice de l'école doctorale, et redépose les documents sur eCandidat.

Le CED (Collège des Etudes Doctorale) procède à une ultime vérification de la complétude du dossier et transmet la fiche d'autorisation d'inscription à la signature du Président.

Tout dossier incomplet sera intégralement renvoyé.

4^{ème} étape : Paiement des droits d'inscription

Un mail est envoyé au candidat avec les indications pour **payer les droits d'inscription**.

L'attestation et la carte d'étudiant sont envoyées au doctorant ou à la doctorante par courrier postal.

5^{ème} étape : Finalisation du dossier sur Adum

Le/la doctorant.e **finalise ensuite son dossier sur la plateforme Adum** afin de pouvoir s'inscrire aux formations organisées par l'école doctorale, et être suivi.e sur le plan pédagogique.